



Dispositif PASS'SPORT

publié le 03/11/2025

Le Pass'Sport est une aide de 70€ par personne éligible pour financer tout ou partie d'une inscription dans un club de sport.

Le dispositif sera ouvert du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2025 ou 2025-2026.

Le Pass'Sport est ouvert :

- Aux jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Aux étudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

Le Pass'Sport 2025 a été transmis sous la forme d'un code alphanumérique par mail ou sms aux bénéficiaires en 2 vagues :

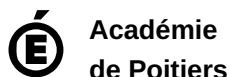
- 1ère vague : à la fin du mois d'août 2025 pour ceux qui en ont déjà bénéficié
- 2ème vague : au 15 octobre 2025 pour les nouveaux bénéficiaires et les étudiants

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/une-question?displayType=benef>

Pour vérifier votre éligibilité c'est par ici : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/test-eligibilite>

Une équipe dédiée est présente pour répondre à vos questions à la DRAJES de Nouvelle Aquitaine : Anthony CHELHI, anthony.chelhi@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr ; 05.56.69.38.72

Cordialement,



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.